

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Direction Energie Connaissance
Département Autorité Environnementale
Division Est

Réf. Chr : 118/16
Nos réf. : 2016-001875
Affaire suivie par : Eric BOUSQUET
eric.bousquet@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 90 – Fax : 04 67 15 68 12

Montpellier, le - 9 MAI 2016

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon-
Midi-Pyrénées,

à

Monsieur le préfet de Lozère

Préfet de Lozère
Préfecture de Lozère
DLPCL
2 rue de la Rovère
48000 MENDE

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**projet de plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux de Lozère
déposé par le Conseil Général de Lozère.**

Par courrier reçu le **05/02/2016**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité
environnementale, le projet de plan départemental de prévention et de gestion des déchets
non dangereux de Lozère déposé par le Conseil Général de Lozère.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de
l'absence d'observations émises dans le délai de 3 mois à compter de la réception du
dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute
autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de
l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur
le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,
L'Adjoint au directeur de la direction
Energie et Connaissance

FREDERIC DENTAND